

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ DE LAFORCE

7 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Laforce, tenue selon la loi, à Laforce, au 703, Chemin du village, le **MARDI 7 AVRIL 2020, à 19 h00**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

| | |
|--|-----------------------|
| M ^{me} Françoise Viau | , Conseillère Poste 1 |
| M. Richard Gauthier | , Conseiller Poste 2 |
| M. Denis Rioux | , Conseiller Poste 3 |
| M. Paul Proulx | , Conseiller Poste 4 |
| M. Denis Boissonneault | , Conseiller Poste 5 |
| M ^{me} Marguerite Quenneville | , Conseillère Poste 6 |

TOUS LES CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Gérald Charron , Maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Daniel Lizotte , Directeur général

05-20-032

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Marguerite Quenneville
Appuyé par M. Richard Gauthier
Et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

05-20-033

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ayant été remis ou transmis par courrier à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Denis Boissonneault
Appuyé par M^{me} Françoise Viau
Et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

05-20-034

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour le mois de Mars.

Il est proposé par M. Paul Proulx

Appuyé par M^{me} Marguerite Quenneville

Et résolu unanimement

- **DE** procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés pour un montant total de **7 326.48 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **10 766.22 \$**, et ce, pour la période du 1^{er} Avril au 30 Avril 2020.

05-20-035

ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numérique et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comporte des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à internet pour tous les canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances du Témiscamingue, internet haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et 30% de la population ne sont pas desservis de façon adéquate en termes de service internet et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT QUE un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Rioux

Appuyé par M^{me} Françoise Viau

Et résolu unanimement

- **DE** demander l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE** demander à Sébastien Lemire, député de l'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.
- **DE** demander au gouvernement du Québec de déclarer les services d'internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

05-20-036

RÈGLEMENT 2020-001

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion donné par Mme Marguerite Quenneville à l'assemblée régulière du 7 avril 2020;

Il est proposé par M^{me} Marguerite Quenneville
 Appuyé par M. Denis Rioux
 Et résolu unanimement

- **QUE** soit adopté le règlement numéro 2020-001, « *Règlement d'utilisation et de fonctionnement du terrain de camping* ».

05-20-037

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT la demande reçue par l'organisme La Maison des Jeunes du Témiscamingue dans le cadre de leur campagne de financement annuelle;

Il est proposé par M. Richard Gauthier
 Appuyé par par M. Denis Boissonneault
 Et résolu unanimement

- **QU'**un montant de 100 \$ soit versé à l'organisme pour sa campagne de financement.

05-20-038

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M^{me} Marguerite Quenneville
Appuyé par M. Denis Boissonneault
Et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Assemblée ordinaire : 9 juin 2020

Il est 19 h 40.

**Gérald Charron,
Maire**

**Daniel Lizotte, Directeur
général – secrétaire-trésoriser**